

Affaires intergouvernementales

RAPPORT ANNUEL

2025 – 2026

New Nouveau Brunswick

Affaires intergouvernementales

RAPPORT ANNUEL 2025-2026

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4739-7 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-4741-0 (PDF : version française)
ISSN 1915-6073 (version imprimée bilingue)
ISSN 3111-2676 (PDF : version française)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des Affaires intergouvernementales de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Jean-Claude D'Amours
Ministre

Du ministre responsable à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de La Francophonie de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Robert Gauvin
Ministre responsable

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Jean-Claude D'Amours
Ministre des Affaires intergouvernementales

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités des Affaires intergouvernementales de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par



Joel Dickinson
Sous-ministre des Affaires intergouvernementales
Greffier du Conseil exécutif
Chef de la fonction publique
Sous-ministre du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet

Du sous-ministre au ministre responsable

L'honorable Robert Gauvin
Ministre responsable de La Francophonie

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités de La Francophonie de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Rapport respectueusement soumis par



Joel Dickinson
Sous-ministre des Affaires intergouvernementales
Greffier du Conseil exécutif
Chef de la fonction publique
Sous-ministre du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement 3

Message du ministre des Affaires intergouvernementales 6

Message du ministre responsable de La Francophonie 7

Message du sous-ministre 8

Priorités du gouvernement 9

Faits saillants 10

Mesures de rendement 13

Survol des activités du ministère 15

Vue d'ensemble des divisions 16

- POLITIQUE D'EXPANSION DU COMMERCE ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS 16
- SECRÉTARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES 17
- FRANCOPHONIE INTERNATIONALE ET MULTILATÉRALE 17
- BUREAU DU PROTOCOLE 18
- RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES, RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET AFFAIRES MILITAIRES 18

Renseignements financiers 20

Résumé des activités de dotation 21

Résumé des projets de loi et des activités législatives 23

Résumé des activités liées aux langues officielles 25

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général 28

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* 29

Annexe A 30

MESSAGE DU MINISTRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

L'exercice financier 2025-2026 a représenté une nouvelle année de défis pour le ministère des Affaires intergouvernementales, alors que le Nouveau-Brunswick et le Canada ont continué de composer avec l'évolution des relations économiques et politiques avec les États-Unis, ainsi qu'avec leurs répercussions sur les travailleurs, les employeurs, les familles et les collectivités du Nouveau-Brunswick. Notre priorité en tant qu'équipe a été de relever ces défis en renforçant nos partenariats au Canada, tout en préservant nos liens historiques avec nos voisins américains.

Au cours de l'année, le Nouveau-Brunswick a continué de montrer la voie en matière de réduction des obstacles au commerce et à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada, renforçant ainsi notre union économique nationale et ouvrant de nouveaux marchés aux services et aux biens fabriqués au Nouveau-Brunswick.

Notre équipe a appuyé la première ministre dans son rôle de présidente du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique en 2025, en établissant et en renforçant nos alliances régionales. Nous avons également accompagné la première ministre dans son rôle de chef de file à la table des premiers ministres et au Conseil de la fédération, démontrant ainsi que le Nouveau-Brunswick continue d'exercer une influence considérable dans le renforcement de notre fédération.

Le ministère des Affaires intergouvernementales continue à endosser un rôle central en valorisant notre patrimoine unique en tant que seule province officiellement bilingue du Canada, en renforçant nos liens économiques et culturels avec la communauté francophone canadienne et internationale.
Le Bureau du protocole joue un rôle clé dans l'accueil des diplomates et des dignitaires étrangers au Nouveau-Brunswick, et dans l'hommage rendu à Sa Majesté le roi Charles III par l'intermédiaire du programme de la Médaille du couronnement du Roi.

Mes fonctions en tant que ministre consistent notamment à représenter la province dans nos relations avec les forces armées canadiennes, tant les militaires en service actif que les anciens combattants résidant dans la province. Notre équipe s'efforce d'établir un partenariat solide avec la Base des Forces canadiennes de Gagetown, alors que le Canada s'engage dans un processus de modernisation de ses forces armées afin de protéger la souveraineté du pays.

Je tiens à remercier sincèrement le personnel du ministère des Affaires intergouvernementales de son travail et de son dévouement à l'égard du Nouveau-Brunswick et de sa population.



L'honorable Jean-Claude D'Amours
Ministre des Affaires intergouvernementales
Ministre responsable des Affaires militaires
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Ministre responsable de l'Immigration
Ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité

MESSAGE DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA FRANCOPHONIE

C'est avec grand plaisir que je souligne les réalisations accomplies au cours de la dernière année, qui témoignent de l'engagement continu du Nouveau-Brunswick envers le développement et le rayonnement de la francophonie, tant au pays qu'à l'international.

Notre gouvernement a poursuivi son rôle de chef de file en appuyant des initiatives qui contribuent à la vitalité des communautés acadiennes et francophones. L'appui accordé au Centre communautaire Sainte-Anne de Fredericton pour des travaux d'infrastructure majeurs représente une avancée importante qui permettra de moderniser ses installations et de renforcer son rôle comme lieu rassembleur pour la communauté francophone de la capitale de la seule province officiellement bilingue au Canada.

Le Nouveau-Brunswick a également continué à collaborer avec ses partenaires provinciaux et territoriaux afin de faire progresser des priorités communes, notamment en matière d'immigration francophone, de développement économique et de services en français. Ces efforts contribuent à soutenir la croissance et la pérennité de la francophonie canadienne.

À l'international, notre province a renforcé ses liens avec ses partenaires francophones grâce à de nouvelles ententes de coopération, à une participation active aux instances de la Francophonie et à la mise en œuvre de la stratégie Afrique. Des initiatives avec la France, la Tunisie et la Côte d'Ivoire démontrent l'importance des partenariats qui favorisent la collaboration, la formation et les échanges.

Enfin, les activités du Mois de la Francophonie ont permis de célébrer la richesse et la diversité de notre identité acadienne et francophone. Je remercie sincèrement toutes les personnes et les partenaires qui contribuent chaque jour à faire rayonner la francophonie du Nouveau-Brunswick, ainsi que le personnel d'Affaires intergouvernementales pour son engagement, son expertise et son travail essentiel à la réalisation de ces initiatives.



L'honorable Robert Gauvin
Ministre responsable de La Francophonie
Ministre de la Sécurité publique

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Le rôle principal du ministère des Affaires intergouvernementales consiste à établir et à entretenir des relations. Nos divisions ont toutes un point commun : fortifier les partenariats qui profitent à la population néo-brunswickoise au sein de notre province, à l'échelle du pays et dans le monde.

Grâce au travail de notre personnel dans les domaines des relations fédérales-provinciales, de la politique d'expansion du commerce, du protocole, de la francophonie canadienne et internationale et des langues officielles, notre ministère s'est évertué à bâtir des relations qui soutiennent la croissance et la prospérité du Nouveau-Brunswick.

Au cours d'une année difficile à bien des égards, notre équipe n'a eu de cesse de démontrer son professionnalisme, ses compétences, ses connaissances et sa sagesse dans les conseils adressés à nos ministres et à la première ministre.

C'est pour moi un honneur de remercier notre équipe qui continue d'aller bien au-delà de ses obligations dans le contexte actuel d'incertitude politique et économique.



Joel Dickinson
Sous-ministre des Affaires intergouvernementales
Greffier du Conseil exécutif
Chef de la fonction publique
Sous-ministre du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

Les priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) sont le résultat des expériences que les gens de la province nous racontent et des solutions qu'ils nous proposent. Notre objectif est de changer les choses et d'améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick, une province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous évoluons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer nos priorités, et chaque jour, nous travaillons de manière plus efficace et plus efficiente. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants, et en travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons toutes et tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, en responsabilisant les personnes et les organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec la population et en leur faisant confiance pour obtenir des résultats.

Les priorités

Le GNB est déterminé à bâtir un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pour progresser vers cette vision, plusieurs priorités ont été établies, notamment dans les domaines suivants :

- les soins de santé;
- la vie abordable et le logement;
- l'éducation;
- l'économie;
- l'environnement;
- un gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire, ainsi que des mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir plus d'information, visitez : gnb.ca/redditiondecomptes.

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2025-2026, le ministère des Affaires intergouvernementales s'est concentré sur les priorités gouvernementales suivantes :

- Direction des efforts du Nouveau-Brunswick visant à réagir aux mesures commerciales injustifiées prises par les États-Unis, notamment le contentieux lié au différend en cours sur le bois d'œuvre résineux, ainsi que des préparatifs en vue de la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).
- Négociation et signature du protocole d'entente pancanadien sur la vente directe d'alcool aux consommateurs, instaurant ainsi au Nouveau-Brunswick, à compter du 1er août 2025, un système simplifié et sans majoration de prix.
- Négociation, signature et mise en œuvre de l'Accord canadien de reconnaissance mutuelle sur la vente de produits (ACRM) en novembre 2025, qui permet de réduire les chevauchements réglementaires et de simplifier le processus d'autorisation pour la vente de produits partout au Canada.
- Obtention en décembre 2025 de la sanction royale pour la *Loi sur le libre-échange au Canada* du Nouveau-Brunswick, favorisant la reconnaissance des produits et des services provenant d'autres provinces et territoires.
- Conseils stratégiques au gouvernement fédéral concernant les priorités et les points de vue du Nouveau-Brunswick au cours du processus de négociation de six accords de libre-échange internationaux.
- Entrée en poste en avril 2025 de la première sous-ministre responsable des langues officielles.
- Préparation et lancement du premier rapport d'évaluation du Plan de mise en œuvre 2024-2031 des langues officielles au gouvernement du Nouveau-Brunswick, suivi d'une comparution devant le Comité permanent des langues officielles.
- Développement et lancement de la campagne de sensibilisation interne « Vous êtes plus bilingues que vous le croyez », visant à encourager les employés de la fonction publique à reconnaître, valoriser et utiliser davantage leurs compétences linguistiques dans leur milieu de travail.
- Organisation d'activités le 11 septembre 2025 à l'Hôpital régional de Saint John pour souligner la Journée des langues officielles du Nouveau-Brunswick, et organisation d'activités en mars 2026, comprenant la dictée Paul Gérin-Lajoie, afin de souligner le mois de la Francophonie.
- Participation à la rencontre annuelle du Conseil des ministres sur la francophonie canadienne à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), où le Nouveau-Brunswick s'est notamment impliqué activement dans le dossier de l'immigration francophone.
- Poursuite des discussions avec le Québec, le Manitoba et l'Ontario concernant le renouvellement d'ententes existantes et la signature de nouvelles ententes de coopération en matière de francophonie canadienne.
- Participation active aux discussions et au processus de décision qui ont mené à l'octroi de financement pour des travaux majeurs de renouvellement des infrastructures au Centre communautaire Sainte-Anne de Fredericton.

- Participation du ministre responsable de la Francophonie, de la Sherpa et de la correspondante nationale à la Conférence ministérielle de l'Organisation internationale de la Francophonie au Rwanda.
- Mise en œuvre de la Stratégie pour l'Afrique incluant une nouvelle signature d'entente bilatérale avec la Tunisie.
- Coordination de la Stratégie de développement France-NB avec tous les ministères et partenaires, incluant l'organisation du déplacement de la première ministre à Paris les 1er et 2 avril 2026.
- Remise de la plus haute distinction de la province, l'Ordre du Nouveau-Brunswick, à dix personnes méritantes du Nouveau-Brunswick pour leur excellence, leurs réalisations et leur contribution exceptionnelle au bien-être social, culturel ou économique de la province.
- Coordination des missions menées par la première ministre en France et en Belgique, et soutien à cette occasion, accueil de nombreuses visites diplomatiques et délégations internationales, afin de promouvoir les intérêts de la province à l'échelle internationale et de tirer parti des relations ou partenariats établis pour explorer d'éventuels débouchés économiques.
- Soutien à la première ministre dans son rôle de présidente du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique pour l'année 2025, et soutien à la participation de la première ministre aux rencontres régulières des premiers ministres, et du Conseil de la fédération. Cela comprenait la présentation des priorités clés du Nouveau-Brunswick dans le cadre des négociations en vue d'un accord avec les États-Unis et l'avancement de projets d'infrastructure majeurs pour la province et le pays.
- Coordination de la participation du ministre responsable des Affaires militaires à la conférence annuelle du Comité directeur de Canada sans faille, qui s'est tenue en présentiel à Halifax en juin 2025, ainsi qu'à la conférence semestrielle, qui s'est déroulée en ligne en décembre 2025.
- Coordination de la rencontre entre le ministre responsable des Affaires militaires, le commandant de la Base de soutien de la 5e Division du Canada à Gagetown et de hauts responsables en mars 2026.
- Accompagnement du ministre responsable des Affaires militaires dans le cadre des actions de sensibilisation et de reconnaissance des contributions des anciens combattants des Forces armées canadiennes par le biais de l'initiative « Des valentins pour les vétérans », de la cérémonie de commémoration du 35e anniversaire de la fin de la guerre du Golfe, et du Jour de la bataille de Vimy.
- En 2025-2026, tous les ministères ont collaboré à l'élaboration du premier plan d'accessibilité triennal du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce plan décrit la façon dont les ministères travailleront pour reconnaître et supprimer les obstacles à l'accessibilité, et prévenir leur formation du 1er avril 2026 au 31 mars 2029.
- Le plan d'accessibilité a été élaboré à partir des commentaires de Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ayant connu des obstacles, et comporte cinq objectifs :
    - Rendre les espaces gouvernementaux plus accessibles.
    - Veiller à ce que les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois puissent recevoir des renseignements et communiquer avec le gouvernement de manière accessible.

- Renforcer la capacité du gouvernement à reconnaître et à supprimer les obstacles, et à prévenir leur formation.
- Faciliter les demandes de services gouvernementaux et le recours à ceux-ci.
- Apporter des changements afin de réduire les obstacles auxquels les personnes ont dû faire face.

MESURES DE RENDEMENT

L'information ci-dessous décrit certaines des priorités du ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

Résultat nº 1

En réponse à la menace des États-Unis d'imposer des droits de douane supplémentaires de 25 % sur les produits canadiens, le ministère des Affaires intergouvernementales a collaboré avec plusieurs ministères afin d'assurer la coordination de la mise en œuvre du plan d'action du Nouveau-Brunswick à cet effet.

Importance de la priorité

Les droits de douane injustifiés imposés par les États-Unis constituent une réelle menace pour les secteurs économiques clés du Nouveau-Brunswick. Au cours de la dernière année, la Division de la politique d'expansion du commerce a joué un rôle essentiel dans la promotion des intérêts commerciaux et économiques du Nouveau-Brunswick, dans un contexte commercial entre le Canada et les États-Unis en pleine évolution. La Division a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et fédéraux pour appuyer la réponse du Nouveau-Brunswick aux mesures tarifaires américaines en vigueur, et a évalué les répercussions potentielles des tarifs douaniers sectoriels sur les industries et les exportateurs principaux de la province.

Rendement global

La province a atteint ce résultat en menant à bien toutes les initiatives énumérées ci-après.

Initiatives entreprises pour atteindre le résultat

Les initiatives entreprises pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'un plan d'action et recommandation des ajustements nécessaires selon l'évolution de la situation tarifaire.
- Analyses stratégiques et conseils concernant les relations entre le Canada et les États-Unis.
- Soutien à la première ministre dans le cadre de sa participation à des forums intergouvernementaux et sa participation continue aux discussions nationales sur le commerce dans le cadre d'initiatives menées conjointement par le gouvernement et l'industrie.
- Collaboration étroite avec le gouvernement du Canada et les homologues provinciaux et territoriaux afin de contribuer à l'élaboration de l'approche stratégique du Canada concernant la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), en cernant les grandes priorités et en veillant à ce que les intérêts du Nouveau-Brunswick soient représentés dans les discussions et les négociations en cours.

Résultat nº 2

Collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux par le biais des rencontres du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, du Conseil de la fédération, des premiers ministres et du Comité du commerce intérieur concernant la suppression des barrières commerciales.

Importance de la priorité

Au début de l'année 2025, l'incertitude économique, notamment la menace de l'imposition de droits de douane américains, a incité les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à travailler ensemble pour réduire les obstacles au commerce intérieur et renforcer la résilience économique. Dans le cadre de ces efforts, le Nouveau-Brunswick a joué un rôle essentiel dans l'élimination des obstacles au commerce intérieur, l'amélioration de l'accès aux marchés et la stimulation de la croissance économique, afin d'apporter une réponse plus solide et plus compétitive aux défis externes.

Rendement global

La province a atteint ce résultat en menant à bien toutes les initiatives énumérées ci-après.

Initiatives entreprises pour atteindre le résultat

Les initiatives entreprises pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

- Élaboration et dépôt de la *Loi sur le libre-échange au Canada* du Nouveau-Brunswick, puis obtention de la sanction royale.
- Conclusion, signature et mise en œuvre d'un protocole d'entente pancanadien sur la vente directe d'alcool aux consommateurs.
- Achèvement de la révision des exceptions propres au Nouveau-Brunswick prévues dans l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et suppression de près de la moitié des exceptions de la province.
- Conclusion des négociations relatives au chapitre sur les services financiers de l'ALEC et signature d'un protocole de modification de l'ALEC afin d'y intégrer ce nouveau chapitre.
- Conclusion, signature et mise en œuvre d'un protocole d'entente sur le camionnage interprovincial.
- Conclusion, signature et mise en œuvre de l'Accord canadien de reconnaissance mutuelle sur la vente de produits (ACRM).

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le mandat des Affaires intergouvernementales est d'offrir une approche stratégique globale en matière de gestion des relations du gouvernement avec d'autres gouvernements, collectivités et organismes afin d'appuyer la vision du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Organigramme de haut niveau

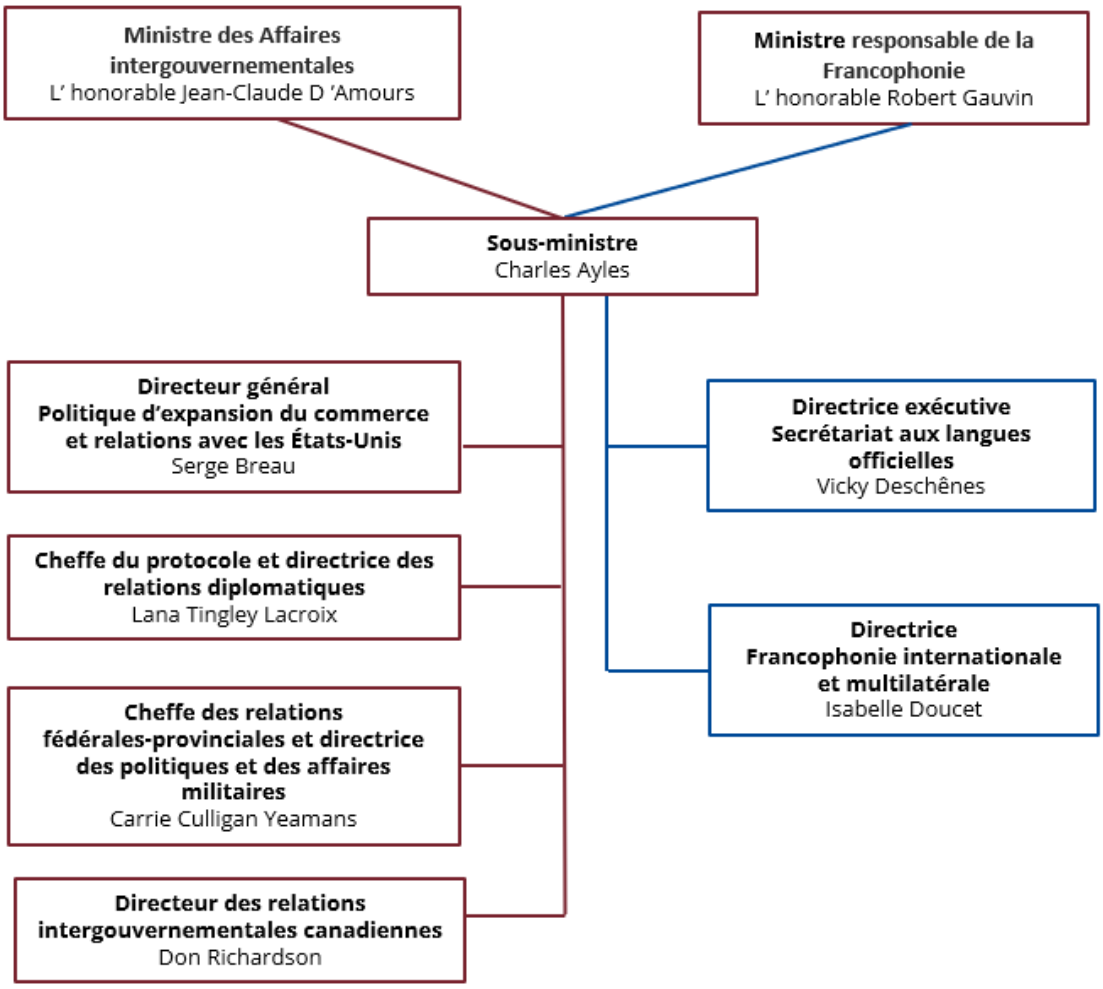

VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

POLITIQUE D'EXPANSION DU COMMERCE ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

La Division de la politique d'expansion du commerce s'emploie à créer des possibilités et à relever les défis liés aux relations commerciales, dans l'intérêt de la population du Nouveau-Brunswick. Elle joue un rôle clé dans la négociation et la mise en œuvre d'accords commerciaux nationaux et internationaux, ainsi que dans la défense des intérêts et le règlement des différends qui y sont liés.

À l'échelle nationale, la Division dirige les efforts du Nouveau-Brunswick pour réduire les obstacles internes à la circulation des produits, des services, de la main-d'œuvre et des investissements au Canada. Par l'intermédiaire du Comité du commerce intérieur (CCI), elle collabore avec d'autres gouvernements à l'exécution de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). En mettant l'accent sur la coopération réglementaire et la reconnaissance mutuelle, elle contribue à créer un environnement commercial plus simple et plus efficace.

Il incombe à la Division de mettre en œuvre la *Loi sur le libre-échange au Canada,* adoptée dans le but de moderniser et de simplifier les échanges commerciaux à l'échelle du pays. Cette loi assure que les biens et services autorisés à la vente dans d'autres provinces et territoires sont automatiquement reconnus comme conformes aux normes du Nouveau-Brunswick. La Division est également responsable de l'exécution de l'*Accord canadien de reconnaissance mutuelle sur la vente de produits,* signé en novembre 2025, qui permet de vendre au Nouveau-Brunswick, sans exigences supplémentaires, des marchandises vendues légalement ailleurs au Canada.

Sur la scène internationale, la Division défend et promeut les intérêts du Nouveau-Brunswick dans le cadre d'accords commerciaux clés, tels que l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et l'Accord économique et commercial global (AECG) conclu avec l'Union européenne. Elle est également régulièrement consultée dans le cadre de négociations commerciales internationales, notamment en ce qui concerne les six accords actuellement en cours de négociation par le gouvernement fédéral : le Mercosur, l'Inde, les Émirats arabes unis, les Philippines, la Thaïlande et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Les États-Unis demeurent le plus grand partenaire commercial du Nouveau-Brunswick. La Division s'efforce de renforcer les partenariats commerciaux transfrontaliers par l'intermédiaire d'organismes tels que la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA-PMEC) et l'Alliance des États du sud-est des États-Unis et des provinces canadiennes (Alliance SEUS-CP). Ces efforts de collaboration favorisent la promotion des intérêts économiques et commerciaux du Nouveau-Brunswick auprès des États-Unis et créent de nouvelles occasions pour les entreprises et les industries de la province.

Au travers de sa collaboration avec ses homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux, la Division a fourni des analyses de politiques, des conseils stratégiques et les points de vue du Nouveau-Brunswick sur les possibilités et les enjeux commerciaux émergents, contribuant ainsi à faire en sorte que les priorités provinciales soient prises en compte dans l'élaboration et la négociation de nouveaux accords commerciaux visant à élargir l'accès aux marchés et à renforcer la croissance économique.

SECRÉTARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Le mandat du Secrétariat consiste à promouvoir la *Loi sur les langues officielles* et à veiller à son entière application.

Le Secrétariat exerce trois fonctions principales :

- Coordination : Fournir des conseils et travailler en partenariat avec les institutions gouvernementales concernant la *Loi sur les langues officielles*; répondre aux besoins des deux communautés linguistiques; élaborer, réviser et évaluer le plan de mise en œuvre requis par la *Loi*; préparer un rapport annuel sur les résultats basés sur les activités entreprises dans le cadre de la *Loi*; évaluer la *Loi* de façon continue et recommander des modifications selon les besoins.
- Soutien : Fournir le soutien approprié aux employés du gouvernement afin qu'ils puissent travailler dans un environnement propice à l'utilisation et à l'apprentissage des deux langues officielles, comme le prévoient la politique et les lignes directrices sur la langue de service et la politique et les lignes directrices sur la langue de travail.
- Promotion : Entreprendre des campagnes de sensibilisation du public pour promouvoir le respect et la connaissance mutuels des deux communautés linguistiques, les communications entre elles et les avantages économiques du bilinguisme dans la province; veiller à une consultation régulière des différents intervenants des deux communautés linguistiques.

Le Secrétariat continue d'être responsable de la coordination et de la promotion des activités du gouvernement du Nouveau-Brunswick au sein de la francophonie provinciale et canadienne. Il interagit avec ses homologues des autres gouvernements provinciaux et territoriaux et du gouvernement du Canada au sein de la francophonie et s'implique auprès des différentes instances de la francophonie au sein d'associations provinciales et nationales.

FRANCOPHONIE INTERNATIONALE ET MULTILATÉRALE

La direction de la Francophonie internationale et multilatérale a pour mandat de coordonner la participation du Nouveau-Brunswick dans les travaux et instances liés à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ses pays membres.

La direction coordonne la mise en œuvre des ententes bilatérales avec les pays membres de l'OIF ainsi que les missions exploratoires dans les pays de la Francophonie afin d'identifier les opportunités économiques, culturelles et institutionnelles, ainsi que d'autres possibilités, pour la population du Nouveau-Brunswick.

La direction est composée de 4 personnes, dont une correspondante permanente à l'OIF à Paris. Un expert en coopération décentralisée a également été prêté à la direction par le gouvernement français en novembre 2023 jusqu'en août 2026.

BUREAU DU PROTOCOLE

Le Bureau du protocole fait office d'autorité officielle de la province en matière de diplomatie, de cérémonies, d'étiquette et de distinctions provinciales. Le protocole, qui est au cœur de l'engagement diplomatique et international du Nouveau-Brunswick, permet à la province d'établir des liens avec des gouvernements étrangers, de promouvoir le programme économique et culturel du Nouveau-Brunswick auprès de publics étrangers, de créer une image positive durable de la province et d'entretenir des relations soutenues avec les diplomates et les dignitaires, tant au Canada qu'à l'étranger.

Le Bureau du protocole est chargé des missions spécifiques suivantes :

- Planification, coordination et mise en œuvre des visites officielles au Nouveau-Brunswick de membres de la famille royale, de la gouverneure générale, de chefs d'État ou de gouvernement, de ministres étrangers et de membres des corps diplomatiques et consulaires.
- Coordination et organisation d'événements internationaux et de missions économiques menés par la première ministre ou les ministres provinciaux.
- Gestion du programme de l'Ordre du Nouveau-Brunswick (O.N.-B.), la plus haute distinction provinciale décernée aux personnes qui ont apporté une contribution exceptionnelle au bien-être social, culturel ou économique de la province.
- Gestion et application du Tableau de la préséance officiel du Nouveau-Brunswick, qui définit les protocoles stricts applicables aux événements et activités protocolaires.
- Mise en application des lignes directrices relatives aux drapeaux provinciaux, qui définissent comment et à quels moments les drapeaux provinciaux et nationaux doivent être hissés, y compris les règles officielles et le calendrier de mise en berne des drapeaux en période de deuil.
- Consultation auprès d'autres ministères, d'organismes municipaux et du grand public sur toutes les questions liées au protocole et à la diplomatie.

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES, RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET AFFAIRES MILITAIRES

Relations intergouvernementales canadiennes a comme mandat de promouvoir les intérêts du Nouveau-Brunswick au sein de la fédération canadienne, de rechercher la coopération régionale pour réaliser les priorités sociales et économiques du Nouveau-Brunswick et de tirer parti des investissements du gouvernement fédéral pour réaliser les objectifs de la province en matière de politiques publiques.

Relations intergouvernementales canadiennes coordonne la participation du Nouveau-Brunswick au Conseil de la fédération, au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique ainsi que sa collaboration avec le gouvernement fédéral dans le cadre de réunions avec les premiers ministres, et appuie la participation des ministres aux tables ministérielles fédéral-provinciales-territoriales.

De plus, la Division fournit un soutien au ministre responsable des Affaires militaires. Elle entretient des relations professionnelles positives entre le gouvernement provincial et l'administration centrale, les bureaux et les organismes du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes au Nouveau-Brunswick; elle apporte également un soutien à la délégation du Nouveau-Brunswick à la table de concertation entre les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux de Canada sans faille. Elle permet de sensibiliser davantage le public aux contributions des forces armées aux niveaux local, national et international, notamment en participant à des commémorations telles que le jour du Souvenir et d'autres célébrations.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Dépenses 2025-2026	Budget	Chiffres réels	Écart
Bureau exécutif	731 169,00 $	533 827,10 $	197 341,90 $
Secrétariat aux langues officielles	7 114 165,00 $	5 827 857,32 $	1 286 307,68 $
Relations fédérales et provinciales et affaires militaires	944 537,00 $	816 869,42 $	127 667,58 $
Francophonie internationale	1 798 748,00 $	1 770 044,09 $	28 703,91 $
Relations internationales et Bureau du protocole	450 662,00 $	339 383,25 $	111 278,75 $
Politique d'expansion du commerce	497 562,00 $	1 733 355,59 $	(1 235 793,59) $
Dépenses totales des Affaires intergouvernementales	**11 536 843,00 $**	**11 021 336,77 $**	**515 506,23 $**
Recettes en 2025-2026	**6 410 000,00 $**	**4 893 719,25 $**	**1 516 280,75 $** *

* Les revenus fédéraux ont été surestimés de 1,5 million de dollars dans le budget initial. Les prévisions révisées ont reflété les revenus anticipés réels tout au long de l'exercice.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2025-2026 pour les Affaires intergouvernementales.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	**2025**	**2024**
Permanent	26	23
Temporaire	1	1
TOTAL	27	24

Le ministère a annoncé 1 concours, soit 0 concours ouvert (publics) et 1 concours restreint (interne).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA *LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE*	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : un niveau d'expertise et de formation poussé; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0

Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	2
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, 0 plainte(s) alléguant l'existence de favoritisme a(ont) été déposée(s) auprès de l'administrateur général des Affaires intergouvernementales et 0 plainte(s) a(ont) été déposée(s) auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
8	Loi modifiant la *Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick* Bill-8.pdf	12 décembre 2025	L'article 11 de la *Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick*, chapitre 199 des Lois révisées de 2011, est modifié par la suppression de « cinq particuliers » et son remplacement par « dix particuliers ». L'article 15 de la *Loi* est modifié a) au paragraphe (2), par la suppression de « déterminés par le Conseil exécutif mais »; b) par l'adjonction de ce qui suit après le paragraphe (3) : 15(3.1) Par dérogation à l'alinéa (1)c) et au paragraphe (3), un membre du conseil nommé en vertu de l'alinéa (1)c) demeure en fonction jusqu'à ce qu'il démissionne, qu'il soit remplacé ou que son mandat soit renouvelé. 15(3.2) Sur la recommandation du conseil, le Conseil exécutif peut révoquer pour motif valable un membre du conseil nommé en vertu de l'alinéa (1)c).
14	*Loi sur le libre-échange au Canada* Chap-44.pdf	12 décembre 2025	Cette nouvelle loi contribue à réduire les obstacles commerciaux dans tout le pays, facilitant ainsi les échanges commerciaux au Canada. Elle tient compte des règles en vigueur dans d'autres autorités législatives canadiennes (c'est-à-dire le Gouvernement du Canada, un autre territoire ou une autre province) relativement à la vente de biens et de services. Tout produit ou service autorisé à la vente dans une région du Canada l'est aussi au Nouveau-Brunswick. Une personne titulaire d'une reconnaissance

			professionnelle autorisant la vente d'un bien ou d'un service peut obtenir cette même reconnaissance au Nouveau-Brunswick. Ainsi, les entreprises d'ailleurs au Canada n'ont pas à se conformer à des exigences redondantes ou inutiles pour vendre leurs biens et services dans notre province. Toutefois, les mêmes normes de sécurité et de qualité restent de mise pour assurer la protection de chaque individu.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du ministère en 2025-2026 se trouvent à l'adresse : Conseil exécutif/Premier ministre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère des Affaires intergouvernementales travaille sans relâche pour atteindre ses objectifs en matière de langues officielles.

Objectif stratégique 1

Offrir des services bilingues égaux et de grande qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick :

Le ministère reconnait ses responsabilités à la population néo-brunswickoise en priorisant l'offre de service dans les deux langues officielles. Grâce au leadership de la direction, les profils linguistiques des équipes des divisions répondent aux exigences pour assurer un service au public bilingue et de haute qualité. De plus, les employés ont tous accès à de la formation en langue seconde pour améliorer leur capacité de travailler et d'offrir des services dans les deux langues officielles.

Toutes les divisions du ministère veillent à ce que toute la correspondance respecte la *Loi sur les langues officielles*. Tous les communiqués publiés portant sur le commerce international, sur la Journée des langues officielles, sur les récipiendaires de l'Ordre du Nouveau-Brunswick ainsi que le Rapport d'évaluation du Plan de mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* pour le GNB ont été publiés en anglais et en français simultanément.

Le Bureau du protocole a tenu l'ensemble de ses activités dans les deux langues officielles, que ce soit pendant les visites protocolaires, les missions internationales ou encore pendant les discussions avec les autres provinces et territoires et le gouvernement fédéral.

Le Secrétariat aux langues officielles continue de promouvoir l'apprentissage et l'utilisation de la deuxième langue officielle au sein de la fonction publique par l'entremise d'activités engageantes et de campagnes de sensibilisation sur les avantages du bilinguisme.

Objectif stratégique 2

Les fonctionnaires provinciaux peuvent travailler et faire carrière dans la langue officielle de leur choix :

Conformément à la *Loi sur les langues officielles*, le ministère a mis en place des mesures pour garantir que tous les fonctionnaires puissent travailler et évoluer dans la langue officielle de leur choix. Chaque division offre un environnement bilingue avec des outils fonctionnels en français et en anglais, des réunions et communications accessibles dans les deux langues, et une culture valorisant le bilinguisme. De plus, des formations linguistiques sont disponibles pour soutenir le développement professionnel.

Le ministère veille également à ce que toutes les communications internes soient offertes en français et en anglais, en s'appuyant sur des services de traduction de qualité et des outils facilitant une communication claire et inclusive. Cet engagement vise à créer un milieu de travail respectueux des

droits linguistiques, qui soutient l'épanouissement professionnel dans une fonction publique inclusive et représentative des deux langues officielles.

Objectif stratégique 3

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent les avantages socio-économiques du bilinguisme grâce à une communication améliorée et efficace et à un meilleur soutien :

Le ministère des Affaires intergouvernementales joue un rôle essentiel dans le renforcement des relations entre les provinces canadiennes ainsi qu'avec les partenaires internationaux. Par son travail de coordination, de représentation et de collaboration, il contribue à promouvoir les intérêts du gouvernement tout en favorisant le développement économique, social et culturel de la province.

Les retombées positives de ce travail se reflètent dans la promotion du bilinguisme. En tant que province officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick bénéficie grandement des initiatives mises en œuvre par le ministère pour renforcer les relations avec les autres provinces et avec la Francophonie internationale. Ces partenariats favorisent les échanges linguistiques, la mobilité des étudiants et des travailleurs, ainsi que le partage d'expertises en matière de services bilingues.

Le ministère contribue ainsi à valoriser les deux langues officielles comme un avantage économique, culturel et social. En favorisant les occasions de collaboration entre les communautés francophones et anglophones, il renforce l'inclusion, la compréhension mutuelle et l'attractivité de la province. Son travail constitue donc un levier important pour le développement du bilinguisme et le rayonnement du Nouveau-Brunswick sur les scènes canadienne et internationale.

Objectif stratégique 4

Des mesures positives sont mises en œuvre pour promouvoir le développement des deux communautés linguistiques officielles :

Le ministère occupe une position stratégique dans la promotion et le développement des deux communautés de langues officielles. Il joue un rôle central dans la négociation et le renouvellement des ententes de financement pour les services en français, l'éducation en langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde, établies entre le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick. Ces ententes garantissent des investissements substantiels dans le développement des deux communautés linguistiques officielles.

Le ministère assure également la gestion des ententes de collaboration entre les provinces de Québec et du Manitoba, favorisant ainsi la mise en œuvre de projets communautaires dans les domaines culturels, éducatifs et économiques. Le ministère a donc approuvé plusieurs projets dans le cadre de ces ententes en 2025-2026. Par ailleurs, des pourparlers ont été entamés avec le gouvernement de l'Ontario en vue de conclure une entente similaire.

Le Programme d'appui au bilinguisme dans la province confirme la volonté du ministère de rapprocher les deux communautés linguistiques officielles, en favorisant des initiatives axées sur le dialogue et le respect mutuel. En 2025-2026, plusieurs organismes bilingues ont bénéficié d'un financement du Secrétariat aux langues officielles pour soutenir des événements communautaires bilingues.

Conclusion

Le ministère des Affaires intergouvernementales démontre sa détermination à assumer pleinement ses responsabilités en matière de langues officielles. En veillant à l'équilibre et à la reconnaissance des deux langues dans toutes ses initiatives et interactions, il contribue à renforcer l'harmonie linguistique et à respecter les droits des minorités linguistiques. Ce rôle est essentiel pour préserver l'identité culturelle et linguistique de la seule province officiellement bilingue du Canada et pour bâtir un avenir inclusif où le français et l'anglais cohabitent dans le respect et l'égalité.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le ministère des Affaires intergouvernementales n'a reçu aucune recommandation du Bureau du vérificateur général pour l'exercice visé par le présent rapport ni pour l'exercice précédent.

RAPPORT SUR LA *LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Les Affaires intergouvernementales n'ont reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2025-2026.

ANNEXE A

Nombre de rencontres au niveau de la première ministre 2025-2026
Rencontres entre les premiers ministres : 9
Conseil de la fédération : 3
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique : 3
Bilatérales : 20
Missions commerciales : 2

Nombre de rencontres au niveau du ministre 2025-2026
Comité du commerce intérieur : 6
Affaires militaires/Canada sans faille : 2

Principaux accords négociés :

Accords	Ministère responsable
Modifications aux ententes de transfert du marché du travail (Réponse tarifaire)	Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Réponse tarifaire pour la main-d'œuvre Canada–Nouveau-Brunswick (Modifications à l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick relative au développement du marché du travail)	Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Accord de contribution Canada–Nouveau-Brunswick pour soutenir les technologies de santé numériques bilingues	Santé

Ententes spécifiques au ministère des Affaires intergouvernementales
Protocole d'entente entre le Nouveau-Brunswick et l'Ontario traitant des barrières commerciales interprovinciales
Protocole d'entente entre le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador sur le renforcement du commerce intérieur et de la mobilité de la main-d'œuvre
Protocole d'entente entre le Nouveau-Brunswick et le Manitoba sur la coopération économique
Protocole d'entente entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard sur le renforcement du commerce intérieur et de la mobilité de la main-d'œuvre
NB - Accord canadien de reconnaissance mutuelle sur la vente de produits
Troisième protocole de modification (Accord de libre-échange canadien) – Services financiers
Protocole d'entente sur le camionnage interprovincial
Protocole d'entente concernant la vente de boissons alcooliques directement aux consommateurs
Contribution annuelle en vertu du Protocole d'entente sur la contribution financière du Canada à la participation du Nouveau-Brunswick aux instances de la Francophonie
Entente bilatérale avec le Sénégal
Entente bilatérale avec la Tunisie